



DIAGNOSTIQUEURS

Paris, le 13 janvier 2023
Communiqué de presse

La CDI Fnaim répond au reportage de TF1

« Oui, il est urgent de nous réformer et des solutions existent ! »

« Le reportage diffusé ce jeudi au 20 heures de TF1 nous fait mal. On pourrait sans doute trouver à redire sur la forme, comme souvent. Mais on a du mal à défendre un diagnostiqueur qui ne visite pas le logement, qui reste collé à sa chaise devant son ordinateur et qui ne compte que la moitié des fenêtres. Même avec la plus grande des bienveillances, on se dit que ce technicien n'a rien à faire dans la filière. » déclare Yannick Ainouche, Président de la Chambre des diagnostiqueurs immobiliers de la Fnaim.

Et poursuit :

« Cet énième procès en incomptence ne doit pas condamner l'outil qu'est le DPE. On a cessé de le dire et de le répéter, jamais ce diagnostic n'a été aussi fiable, et son rôle dans la rénovation énergétique est amplement justifié. Nous ne devons pas en douter. Mais pour que le DPE soit juste, il faut y consacrer le temps et le sérieux nécessaires. Pour une même maison, il est anormal qu'un diagnostiqueur passe 30 minutes, quand son confrère a besoin de 2h30, que le prix varie du simple au double. Stop au diagnostic low cost, inconciliable avec la qualité. Nous le disons depuis des mois, il temps que la filière soit mieux réglementée, nous nous devons à plus de rectitude. »

Très bien... mais alors que fait-on ? La filière doit prendre son destin en main !

Notre profession a aujourd'hui besoin de se remettre en cause. Comment peut-elle rassurer le consommateur ? Quelle est sa mission dans la rénovation énergétique ? À la Chambre des diagnostiqueurs de la FNAIM, nous y avons réfléchi. Depuis plusieurs mois, nous militons pour une carte professionnelle, la carte D, sans laquelle aucun cabinet ne pourrait demain exercer. Délivrée par une commission impartiale et indépendante, cette carte pourrait être retirée à tout moment lorsqu'un diagnostiqueur n'effectue pas correctement son travail.

Ces derniers mois, nous avons lancé aussi l'idée de prix plafonds pour les diagnostics : parce qu'on sait bien qu'un cabinet qui casse les prix, néglige aussi la qualité. Pour y réfléchir, une plateforme participative a été mise en ligne début janvier afin que chaque diagnostiqueur en France contribue à faire évoluer le diagnostic immobilier. Ensemble et en laissant de côté les quelques francs-tireurs.

« Cette réforme pour notre métier nous paraît indispensable. Les enjeux liés au diagnostic ont bien changé, nous sommes désormais scrutés de très près, notre profession a besoin de rassurer, d'apporter des gages de qualité intangibles. Et de toute urgence si elle ne veut pas se disqualifier pour la suite du grand chantier de la rénovation énergétique. Je trouve qu'il est dommage que TF1 n'ait pas précisé dans son reportage que de telles ambitions sont portées par la filière et que des solutions réglementaires existent ! » précise Yannick Ainouche

Rappel des propositions portées par la CDI FNAIM

- Encadrement des tarifs du DPE avec l'instauration d'un prix plancher en dessous duquel le DPE ne pourrait être vendu afin d'éviter la casse des prix qui entraîne inévitablement une détérioration de la qualité.
- Un règlement chez le notaire au moment de la vente (si le client n'a toujours pas payé) pour éviter les impayés qui gangrènent la profession
- Un système de certification davantage adapté à la filière pour les petites et les grandes entreprises : que les entrepreneurs du diagnostic aient désormais le choix entre la certification d'entreprise et la certification de personne.
- La création d'une véritable branche professionnelle, avec la création d'une carte « D » délivrée par une autorité indépendante

A propos de : La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Créée en juin 2007, la CDI FNAIM réunit près de 1600 professionnels spécialisés en diagnostics immobiliers. Leur adhésion à la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM garantit le respect des conditions d'exercice de l'activité de diagnostiqueur.

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM est affiliée à la Fédération Nationale de l'Immobilier (*FNAIM*), Union de syndicats professionnels, qui fédère plus près de 10 000 professionnels de l'immobilier, constituant ainsi la première organisation professionnelle du secteur en France.

En tant que syndicat de confiance, la Chambre des diagnostiqueurs immobiliers FNAIM (CDI FNAIM) fédère des acteurs de toutes catégories : des professionnels indépendants, des TPE jusqu'à des entreprises de 400 opérateurs, et des réseaux de franchisés de diagnostic technique.

